

Nécessité d'une stratégie de l'Union pour lutter contre l'entrisme islamiste et l'influence du réseau des Frères musulmans

2026/2868(RSP) - 08/10/2026 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 381 voix pour, 167 contre et 15 abstentions, une résolution sur la nécessité d'une stratégie de l'Union européenne visant à lutter contre l'entrisme islamiste et l'influence du réseau des Frères musulmans.

La résolution a été déposée par le groupe PPE.

La résolution souligne que l'islam, en tant que religion, n'est pas intrinsèquement politique ni hostile, et que la grande majorité de ceux qui pratiquent l'islam en tant que religion rejettent la violence contre les civils au nom de l'islam. L'islamisme politique ne doit pas être présenté comme synonyme de l'islam en tant que tel, ni comme représentatif de celui-ci, mais doit plutôt être compris comme un phénomène politique distinct, caractérisé par l'instrumentalisation politique d'une interprétation particulière de l'islam. Le Parlement a souligné que la critique d'une idéologie politique ne doit pas être assimilée à une attaque contre une religion.

La stratégie d'entrisme islamiste repose notamment sur la confusion délibérée entre l'islam en tant que religion, qui relève de la liberté de conscience, et l'islam politique en tant que projet sociétal, qui vise à faire primer sur le droit commun des normes collectives, des régimes dérogatoires ou des allégeances communautaires. Un tel projet peut contribuer au développement de communautés parallèles et à des pratiques incompatibles avec les principes démocratiques et les valeurs de l'Union européenne.

Le Parlement a **condamné les stratégies d'entrisme religieux**, et en particulier islamiste, qu'il qualifie de forme inacceptable d'ingérence dissimulée et malveillante visant à affaiblir les institutions démocratiques, l'état de droit et la neutralité des institutions publiques. Il a cité les **Frères musulmans** comme exemple de réseaux islamistes transnationaux opérant par le biais d'associations, de fondations et d'organisations culturelles, éducatives, religieuses, caritatives et sociales, plutôt que par le seul biais d'une adhésion formelle.

La résolution a également déploré la montée de l'antisémitisme en Europe et condamné les tentatives visant à exploiter le conflit israélo-palestinien pour promouvoir des discours antisémites et aggraver la polarisation au sein des sociétés européennes. Elle a exprimé son inquiétude face aux stratégies d'influence, de structuration, de légitimation institutionnelle et de reconstitution mises en œuvre par des réseaux liés aux Frères musulmans ou inspirés par ceux-ci dans plusieurs États membres.

Dans ce contexte, le Parlement a appelé à la mise en place d'une **méthode européenne permettant d'identifier les signes d'entrisme islamiste**, notamment la confusion entre religion et politique, le double discours institutionnel, l'opacité financière, la récurrence de certains partenariats, les liens avec des réseaux identifiés, la production de rapports militants et l'utilisation abusive présumée des cadres de lutte contre la discrimination.

Il a également estimé que le fait de se dissimuler le visage dans les espaces publics et les lieux ouverts au public posait des défis en matière de sécurité publique, d'identification et d'application de la loi. Il a

soutenu les mesures nationales interdisant le **port de voiles intégral**, y compris le niqab et la burqa, dans ces espaces et lieux ouverts au public, y voyant une mesure nécessaire pour garantir la cohésion sociale, la sécurité publique et la protection des droits et libertés d'autrui, en particulier des femmes.

Les députés ont déploré l'invitation adressée au Forum des organisations européennes de jeunesse et d'étudiants musulmans (**FEMYSO**) au Parlement européen le 21 septembre 2026 par des députés de The Left et des Verts. Ils ont demandé que les organisations liées au Conseil des musulmans européens, y compris le FEMYSO, se voient **refuser l'accès aux institutions de l'Union européenne**, soient radiées du registre de transparence de l'Union européenne et soient exclues des événements et réunions institutionnels où leur participation pourrait légitimer des stratégies présumées d'entrisme liées aux Frères musulmans.

Le Parlement a également appelé le Conseil à **inscrire les entités et les personnes liées aux Frères musulmans sur la liste européenne des organisations terroristes** dès lors que les critères prévus par la position commune 2001/931/PESC sont remplis, et à appliquer les mesures restrictives correspondantes. Le Parlement s'est félicité des initiatives des États membres visant à établir des listes nationales de prédicateurs de haine et a demandé l'établissement d'une telle liste au niveau de l'Union.

La Commission est invitée à :

- veiller à ce que la promotion active des idéologies islamistes qui prônent **la soumission des femmes, l'antisémitisme ou la haine à l'égard des chrétiens** ait des conséquences juridiques et administratives appropriées, y compris en ce qui concerne l'accès aux financements publics, aux prestations sociales et au soutien institutionnel;
- veiller à ce **qu'aucun fonds de l'UE** ne puisse parvenir à, ni profiter, directement ou indirectement, à des entités, partenaires, contractants, sous-traitants, bénéficiaires effectifs, bénéficiaires finaux ou destinataires liés à des réseaux figurant sur la liste européenne des organisations terroristes;
- fournir un **aperçu complet** de tous les cas d'octroi de fonds de l'UE à des personnes et entités soupçonnées d'avoir des liens avec les Frères musulmans ou l'islam politique;
- garantir la transparence des financements, des partenariats, des bénéficiaires et de l'application des critères d'exclusion, ainsi qu'une **traçabilité totale** tout au long des chaînes de financement;
- tirer pleinement parti du règlement financier, notamment du **système de détection précoce et d'exclusion** (EDES), lorsque des personnes et des entités favorisent l'entrisme islamiste, la radicalisation, l'antisémitisme, le terrorisme, l'incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence, ou toute autre activité incompatible avec les valeurs de l'UE;
- **renforcer le contrôle des financements étrangers**, des opérations d'influence, de la mobilité associative et des partenariats transnationaux susceptibles de contribuer à la légitimation institutionnelle des réseaux islamistes en Europe, en particulier lorsqu'ils impliquent des acteurs liés au Qatar ou à la Turquie.